L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
LUNDI MATIN, 15 OCTOBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

IIe PARTIE.

LES ENFANS VOLÉS.

Par Octave Féré.

II.

L'HOMME-POISSON.

Dans le cas où le lecteur n'aurait jamais eu l'occasion de visiter l'intérieur d'une de ces grandes machines roulantes et cahotantes qui traversent généralement nos rues vers l'époque des fêtes publiques, et que les saltimbanques appellent des berlingots et des maringottes, ou d'autres noms également argotiques, nous allons essayer de leur en donner une idée.

Ces énormes wagons sont les choses les plus ingénieuses du monde. Ils se montent ou se démontent au gré de leurs propriétaires, pièce par pièce, et servent avec la même facilité à tous les usages de leur art et de leur existence.

Tantôt, quand il s'agit de la simple exhibition d'un phénomène, on ajoute un marchepied à l'arrière, et elles deviennent une salle de spectacle. D'autres fois, on enlève une des roues, on démonte des volets qui ferment le côté, et la voiture, adroitement installée au bout d'une loge, forme un théâtre sur lequel on joue tous les genres.

Mais indépendamment de cet usage solennel, elles ont surtout pour objet d'être l'arche de Noé de la troupe. Non-seulement on y couche, on y mange, on y boit, on y fume, on y travaille, mais on y fait la cuisine.

Le petit bout de tuyau que le lecteur peut voir passer au-dessus du toit, est celui d'un poêle de fonte, qui sert à se chauffer en hiver, et à faire la pot-bouille en toute saison. Les ustensiles sont peu nombreux, mais solides, le fer-blanc remplaçant la porcelaine.

Quand il y a des bêtes dans la troupe, et il y en a toujours, chat, chien, singe, poule ou perruche, tout cela s'arrange à l'amiable, et l'odeur des fauves s'amalgame avec les exhalaisons méphitiques du reste. Une de nos délicates parisiennes tomberait asphyxiée à la troisième minute; les poumons des bohêmes résistent à tout.

Lorsque la caravane est en voyage, on entasse tout ce qu'il y a de précieux dans les voitures, et l'on attache, le surplus, échelles, tableaux, tentures, piquets, le long des parois et sur le toit. Dans les bons momens, un rossinante acheté à la foire dans le prix doux, entre vingt et trente francs, traîne la cargaison; dans les jours difficiles, on chemine en louant un cheval de paysan de village en village.

Pour le moment, les deux carioles d'Asperginos étaient munies, l'une d'un cheval destiné à un abattoir prochain, l'autre d'un bourriquet qui promettait de devenir, savant, si Dieu lui prêtait vie et si le foin ne manquait pas trop souvent à son râtelier.

Ces deux voitures étaient accotées, derrière la baraque, à la toile qui fermait Fenelos. On n'avait pas besoin de faire un détour pour y arriver, il suffisait de se baisser et de passer par dessous cette toile, dont les fentes nombreuses attestaient les longs services. Afin de présenter au public les choses sous leur meilleur aspect, la partie la plus délabrée était aussi celle à laquelle les parois des deux voitures formaient un rempart.

Au moment où l'ogresse menait coucher le Petit-Poucet et ses camarades, celui-ci avait pris par la main ses deux protégés Torticolis et Vinaigrette, les patiras de la mégère, et leur avait dit, comme il l'avait déjà fait une fois à l'oreille du petit garçon:

—Attention! c'est pour cette nuit, ne me quittez pas.

Et comme ils avaient sans doute le mot, ils avaient laissé les autres s'engouffrer dans la longue boîte, et s'étaient blottis, les derniers, le long de la porte.

Les piaillemens de la bande, les taloches échangées au moment de l'enfournement, les taloches administrées à droite et à gauche, avec autant de libéralité que d'impartialité, aux innocens et aux coupables, par l'ogresse, permirent encore à Désiré de dire quelques mots à ses petits amis, sans risque d'être entendu.

—Allons, fit la mégère, tout le monde y est-il?

Complet! la bourgeoise, répondit Désiré; mais que vous m'avez donné une giffle qui m'a cinglé! Vous, savez, c'est pas de jeu, quand on veut cogner, on prévient.

—Prends garde que je te prévienne, gringalet! Faudrait peut-être mettre des gants, pour corriger monsieur!

—Le fait est qu'avec des mains comme les vôtres, ça serait cher.

—De quoi, des mains! Qu'est-ce qu'elles ont mes mains.... méchant gosse?

Elle les allongea à poings fermés, ce qui représentait deux massues, pour lui apprendre à raisonner; mais il s'effaça, et les coups tombèrent sur un de ses propres petits.

En tout autre moment, il en aurait cuit au gamin, mais la sultane Validé était pressée:

—Tu me le paieras! vocifèra-t-elle.

Et elle poussa la porte.

—Bonsoir, patronne, fit Désiré d'un ton goguenard.

Il allait en dire plus long, mais la plaisanterie resta suspendue à ses lèvres. Un bruit inaccoutumé venait de le frapper et de répandre une vive anxiété sur ses traits.

Il attendit, immobile, quelques minutes enjoignant aux enfants, qui se disputaient la litière dont le fond de la voiture était couvert, de faire silence, sous peine d'être corrigés à leur tour par lui, et il écouta.

S'étant assuré que la femme colosse était rentrée dans la loge, il mit la main au bouton de la porte et la retira aussitôt avec un cri étouffé de surprise et de colère:

—Fermée!....

Ce qu'il avait entendu, c'était le bruit de la serrure, d'autant plus criard, qu'on ne prenait cette précaution qu'en voyage et quand personne ne couchait dans la maringotte.

L'enfance a le sommeil facile, et les malheureux petits êtres enfouis dans ce capharnaum, fatigués d'ailleurs par le travail de la journée, dormaient déjà.

Seuls, les protégés de Désiré luttaient contre le même besoin.

—Eh bien! ami Désiré, fit le petit garçon bien bas, bien bas, est-ce le moment?

—Cloués! mon pauvre petit! répondit le gamin avec un véritable désespoir. L'ogresse a tiré les verrous.

Le petit garçon ne dit rien, il s'accroupit dans son coin et se mit à pleurer silencieusement.

La petite fille poussa un soupir du fond de sa poitrine et murmura:

—Encore rester!.... Ne plus voir maman!.... Pauvre petite maman qui m'aimait tant!....

—Saperlipopette! grönda à mi-voix Désiré, voulez-vous faire tous les deux!.... Ne me feraient pleurer aussi, moi, ces deux mômes-là! Allons, embrassez Petit-Poucet et soyez bien sages, si ça n'est pas pour aujourd'hui, patience, ce sera pour bientôt. Là, où es-tu, toi, Torticolis?

—Me voilà, fit l'enfant, en avançant sa main, que Désiré prit; car dans cette boîte close il régnait une obscurité complète.

—Bon, attends; tu tousses affreusement depuis deux jours; tiens, mets ça sur ton dos.

C'était le châle tartan de l'ogresse qu'il avait trouvé moyen de glisser à l'avance dans la voiture. Il en enveloppa son protégé avec une attention maternelle, l'embrassa d'un baiser plein de cœur, et lui fit la meilleure place.

—A vous, mademoiselle Vinaigrette, dit-il après; fourrez-vous là-dedans.

C'était une espèce de casaque pailletée appartenant aussi à l'ogresse, et dans laquelle la petite fille s'enroula comme dans une couverture.

—Bon Désiré, fit-elle, merci! Tu me ramèneras à maman, n'est-ce pas?

—Pargué! dit-il, est-ce que ce n'est pas le métier du Petit-Poucet?.... Va, dors, mignonne. L'ogresse a ri ce soir à nos dépens; elle rira bientôt jaune!

Comme on le voit, le plan nourri par Désiré consistait à se sauver avec ses deux camarades.

S'il eût voulu partir seul, rien de plus aisé; mais l'embarras était d'emmener ces pauvres petits si faibles et si jeunes. Il se flattait pourtant d'y réussir, quand ses patrons, rendus méfiants peut être par quelques paroles imprudentes échappées sinon à Torticolis, dont le malheur était presque muet, du moins à Vinaigrette, qui parlait volontiers, s'étaient mis à les mieux garder.

—Bon, dit Désiré, les voilà qui dorment, ça va les remettre un moins. Quelle guenon de chance!.... Ah! ils s'imaginent qu'ils vont me garder longtemps comme ça, ces brigands-là, à ne pas manger et à recevoir des coups pour de bon. Plus souvent! Ni nourri, ni payé, ni vêtu... car enfin ça n'est pas un costume d'être habillé en lezard! En voilà des sales patrons et une sale baraque!.... J'aime mieux Paris; au moins quand j'ouvre une portière je reçois deux sous, et quand je peux travailler, on me donne à manger... Oh non! que je ne resterai pas... j'en ai assez, moi, de faire le bon Dieu dans la Passion! D'abord, je veux retrouver les mamans à ces pauvres momignards... C'est mon idée!... Tiens, à propos d'idées, qu'est ce que l'ogresse peut bien faire à cette heure dans la loge avec le patron! Il me semble qu'ils ont eu le temps de compter la recette: quarante-quatre sous!.......

En achevant ce monologue, il se dressa sur ses jambes et ouvrit un vasistas donnant du côté de la baraque, et communiquant, au moyen d'un des nombreux trous de la toile, avec l'intérieur.

C'était juste le moment où le tendre couple échangeait ses réflexions et ses conseils au sujet de la concurrence de voisin.

—Ah! les gueux! murmura Désiré; ils le feront comme ils le disent. Et je resterais avec des scélérats pareils!... Ah! mais non!

Asperginos et la Sultane, enchantés l'un de l'autre, s'étant levés et dirigés vers l'endroit où l'on joignait les voitures, Désiré se hâta de quitter son observatoire, mais dans sa précipitation il marcha sur un des dormeurs, qui piailla et se mit à tortiller aux dépens de ses voisins. Ceux-ci, réveillés, firent chorus, ce fut un grincement général.

—De quoi! de quoi!... gronda le marquis, est-ce qu'il y a une révolution dans mes Etats! At tendez, mauvaise graine, je vais vous apaiser!.. Donne-moi la clé, Eléphantine.

Eléphantine s'empressa naturellement d'obéir.

Le saltimbanque ouvrit la voiture, et muni de la longue et cinglante baguette qui ne le quittait jamais, il frappa en aveugle, c'est le cas de le dire, jusqu'à ce que le silence fût rétabli.

Puis, d'un ton goguenard:

—A demain, mes petits anges, fit-il en refermant à double tour.

—Oui, à demain, brigand! dit Vert-de-Gris, qui avait reçu plus d'une éclaboussure. Oh!.. là! là!.... ajouta-t-il avec rancune en se frottant une jambe où la houssine avait mordu avec amour, ça me cuit-il! ça me cuit-il!.... Ah! gueux, il t'en cuira aussi, ou je ne me nomme pas le Petit-Poucet!.... Ça me cuit-il!.... ça me cuit-il!....

Cependant la ménagerie enfantine était vite retombée dans le sommeil profond et réparateur qui caractérise le jeune âge. Seul, Désiré ne dormait pas, et malgré tous ses efforts, ne pouvait pas dormir. Il était furieux d'avoir été battu, d'avoir assisté au tête-à-tête de ses patrons et surtout, surtout d'être prisonnier.

Par manière de distraction, il ouvrit le vasistas de la porte, et entendit venir à lui de l'autre voiture le ronflement de l'ogresse. Le grognement de cette masse de chair ressemblait à celui d'une montagne qui va s'écrouler. La maringotte en éprouvait des secousses.

On aurait tiré le canon à deux pas, que cette puissante dormeuse ne se serait pas réveillée; il était vraisemblable qu'Asperginos ne dormait pas moins bien, quoique moins bruyamment.

Par suite des dispositions locales que nous avons indiquées, l'arrière des tentes donnait sur les contre-allées du boulevard, et les voitures étaient installées dans ces contre-allées elles-mêmes; au delà, s'élèvent des hauteurs de terrain qui forment des glacis et des remparts naturels.

Après une soirée très noire, la lune s'était levée et éclairait cette partie des promenades, fort encombrées pour le moment par les débarras, les carrioles, les abris légers des saltimbanques, auxquels, pendant les trois semaines de la foire, cet espace est complètement abandonné.

Tout d'un coup, Désiré, qui humait l'air avec l'impatience d'un prisonnier, vit surgir d'un renfoncement avoisinant une façon de noctambule, d'aspect insolite.

Enveloppé des épaules aux pieds d'un grand carrick, cela s'étendait, se secouait, allongeait les bras, allongeait les jambes, avec des contorsions grotesques dont chacune faisait craquer les articulations. Et puis cela sautait à doux pieds, à cloche pied, s'avançait les jarrets en l'air, se tordait sur soi même et se détirait de plus belle.

Cette mimique forcenée finit par rapprocher cet être bizarre de l'observatoire de notre ami, passablement intrigué.

Mais soudain, l'autre n'étant plus qu'à huit ou dix pas, il écarquilla les yeux, se les frotta, s'agita à son tour, comme si cette danse de Saint-Guy l'avait gagné, et se faisant un porte-voix de ses deux mains:

—Holà! hé! Pégriot!.... cria-t-il en sourdine, crainte du patron, dont il appréhendait jusqu'au sommeil.

L'individu au carrick s'arrêta dans sa pantomime comme frappé de stupeur, et se mit à regarder tout autour de lui avec hébétement.

—Hé! Pégriot!.... redoubla Désiré.

—Qu'est-ce que c'est?.... qui m'appelle?... demanda l'interpellé à l'aveuglette.

—Plus bas! plus bas, animal!...... fit le gamin. C'est moi, par ici.......

—Mais par où?.... mais par où donc? Je ne vois rien du tout!

—Là, en avant, au bout du berlingot.

Le regard du promeneur, ahuri rencontra enfin le vasistas et quelque chose qui remuait, mais sans distinguer les traits du gamin, qui se trouvaient dans l'ombre, faisant face aux siens, qui étaient en pleine clarté.

—Avance donc, grand bêta!.... c'est moi.

—Qui ça, toi?...

—Viens plus près, je te le dirai; as-tu peur que je te mange?.... Va, je n'aime pas le poisson vivant, moi.

A ces derniers mots, l'autre se rapprocha tout à fait.

—Tais-toi, fit-il plus bas à son tour. Tu sais donc?

—La belle affaire! Ah! ça me fait joliment plaisir de te voir.

—Et d'où viens?......

—Parguié! je te croyais noyé dans ta baignoire.

—Ah! le fait est que ça n'a pas tenu à grand'chose; ces satanés paysans ça ne croit à rien.

—Pas même aux hommes-poissons!.... Quel malheur! dit Désiré en riant.

Tout ceci avait rapport à un incident survenu dans la journée et que deux mots suffiront à expliquer.

L'homme-poisson de la ménagerie Transatlantique de Mimi Faux-Col n'était autre qu'un de nos vieilles connaissances, Pégriot, ce jeune voyou qui pratiquait avec talent le vol à l'étalage, et alimentait d'eau-de-vie et de liquides de diverses qualités et de provenances plus que suspectes les bandits des carrières à plâtre d'Amérique.

Pégriot, comme il a été dit également, était plus bête que mauvais; la misère, le délaissement et un grain de paresse étaient pour beaucoup dans ses méfaits. Alléché par les promesses du montreur de bêtes curieuses, qui lui offrait son pain assuré sans risque de police correctionnelle et de gendarmes, il s'était engagé pour tout faire, et pour la circonstance il occupait en chef, sans partage et avec distinction, l'emploi d'homme-poisson.

Mais comme son patron ne cessait de répéter que cette espèce était amphibie, vivant aussi bien sous l'eau qu'au grand air, un paysan cauchois avait voulu en faire l'expérience et avait prétendu, en pesant sur lui de tout le poids de sa formidable poigne, le retenir pendant cinq minutes au fond de la baignoire qui lui servait de bassin.

Il allait étouffer, et ses bras attachés le long de son corps, sous les nageoires de toile cirée fixées à la hauteur de ses épaules, ne lui permettaient pas de se défendre, quand le grand singe vert du Mogol, devinant le péril de son camarade, avait bondi sur le paysan, et lui faisant piquer une tête à son tour dans l'eau salée, lui avait appliqué la peine du talion, et du même coup avait délivré le phénomène.

On retrouverait dans les journaux locaux de l'époque les détails de ce fait extraordinaire d'intelligence de la part d'un quadrumane.

On juge aussi à quel degré une pareille réclame porta la réputation du grand singe vert.

Pour en revenir à Pégriot, on s'explique maintenant l'énergie dévergondée de ses évolutions. Le pauvre diable n'obtenait la permission de prendre l'air que la nuit, et après avoir passé la journée ficelé dans son costume de toile cirée, les bras effacés le long du corps, les jambes retenues par des lisières dans sa gaine terminée en forme de nageoires de phoque, la tête couverte d'une perruque d'étoupe verte lui tombant jusqu'aux épaules, il avait un furieux besoin de se détendre.

Mais aussi il ne s'attendait guère à être reconnu et interpellé par son nom de guerre comme cela lui arrivait, et l'on conçoit son ébahissement.

(A continuer.)

SPECTACLES.

THEATRE D'ORLEANS.
MARDI, 16 octobre 1866.
M. Laurence Labronie........Directeur.
1ère Représentation de
La Partie de Piquet,
Comédie-vaudeville en 1 acte de MM. Fournier et Meyer.
Les Premières Armes de Richelieu,
Comédie-vaud. en 2 actes de MM. Bayard et Dumanoir.
Les portes ouvriront à 6½ h.—On commencera à 7½ h.
15 oct

ACADEMIE de MUSIQUE.
RUE ST. CHARLES,
Près le Commercial Place.
Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.
Début à la Nouvelle-Orléans, de
M. WM. M. REEVE.
Représentation tous les soirs et les SAMEDIS à midi.
LA FAMILLE ZAVITOWSKI,
Pantomime et Grand Ballet,
Miles CLYDE ET PIERSON,
Nouvelles pièces éthiopiennes,
Danses et chansons comiques.
Exercices gymnastiques.
De nouveaux artistes arrivent tous les jours.
Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le rideau se lève à 7 heures et demie.
Le contrôle est ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 15 oct

Théâtre St-Charles.
Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.
Lundi soir, 15 octobre,
ET TOUS LES SOIRS DE LA SEMAINE
M. Eddy, Mlle H. Irving et une excellente troupe dans une série de pièces classiques. 14oct

Musée du Crescent City.
RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DU THEATRE ST-CHARLES.]
Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.
R. W. Schaffer........Directeur.
L'EDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curieux qui doivent y être exposés.
Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde s'y trouvent.
LA GRANDE MÉNAGERIE D'AMES, composée de lions d'Afrique, des tigres, des léopards, des singes, des oiseaux, &c., &c., seront exposés journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois. L'intrépide BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.
Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.
Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

Premier Grand Bal Paré,
Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, à l'effet d'ajouter à la somme destinée à la construction d'une tombe.
LE BAL aura lieu le samedi, 3 novembre 1866, au Mechanics' Institute, rue Dryades, près la rue du Canal.
—DIRECTEURS—

G. H. Braughn,	A. Sambola,	C. Keller,*
H. R. Schmidt,*	D. E. Hébert,	J. Hebert,
L. A. Richards,*	Jno. A. Hess,*	J. A. De Rocha,
P. Torre, Jr.,*	Chas. Schmidt,*	Eug. Toca,
P. White,*	A. Porpora,	J. B. Mayeux,
E. C. Abadie,	C. M. Richards,	Conrad Mirana,
P. Gehlbach, Jr.,	J. Biri,	Ernest Marchand,
A. Martin,*	N. F. Anseman,	J. M. Lamarre,
J. Dubarry,	J. Fitch,	Jos. Herzog,
Ernest De Blanc,	P. Forget,	A. J. Gusman.

* Commissaires.
Les Directeurs se réuniront, tous les mardis et vendredis soirs à 7 heures, au bureau de M. G. H. Braugh, No 38 du Commercial Place.
Il ne sera pas émis de billets d'invitation pour dames, après vendredi soir, 2 novembre.
Les demandes de location de la buvette et du restaurant doivent être adressées, par écrit, à M. F. White, au No 309 de la rue Vieille-Levée, ou à M. H. R. Schmidt, au No 45 de la rue St-Pierre.
Prix du billet, $2.50—On peut se les procurer en s'adressant à l'un des Directeurs. 11 oct—jusq 3 nov

Ancien ordre Unis des Druides
UN grand bal paré sera donné par le GROVE DES DRUIDES FRANÇAIS, PERSEVERANCE N. 7, au bénéfice du Grand Grove de l'Etat de la Louisiane, dans la magnifique salle du Mechanics' Institute, le 27 octobre.
Directeurs:

A DEMAREST,	A LAYRISSON,
La LODS,	G LATRETTE,
L VILLEMAIN,	L ST-HILAIRE,
E BENOIT,	A CONSTANTIN,
M BRISOLARA,	L MOLLO,
P BRISOLARA,	T AGUSSOL,
B DOUR	C ANTIONINI,

F RANDON.
Les directeurs se réunissent tous les mardi et jeudi au magasin de M. F. Randon, rue Bourbon, No 55. Aucune invitation pour dames ne sera délivrée avant d'être soumise à l'examen des directeurs.—Aucune invitation ne sera émise après le 25 courant.
On pourra se procurer des cartes dans les endroits suivants:
F. RANDON, 55, rue Bourbon;
B. DOUR, 44, rue Conti;
A. DUDOUSSAT, coin Royale et St-Louis;
MARI BRISOLARA, coin St-Pierre et Remparts;
L. MOLLO, coin Ste-Anne et Remparts.
Nota—Le restaurant et la buvette seront vendus à l'enchère le dimanche, 21 du courant, à midi, dans le magasin de F. Randon, rue Bourbon, No 55, entre Bienville et Conti. 7 oct—

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.
Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 30 cents.
Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.
A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:
—Départ des trains—
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible timetable]
Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent se procurer le conducteur avant départ du convoi.
Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.
G. PANDELLY, Secrétaire.
8—6m

Ancienne ligne des Négociants.
Goëlettes paquebots régulières de Mobile.
Une ou deux goëlettes de la ligne partiront tous les jours, de la tête du Nouveau Bassin et transporteront du fret à meilleur marché qu'aucun des steamers ou bâtiments à voiles qui font le service. Toutes les goëlettes de cette ligne sont avantageusement connues dans les bureaux d'Assurance.
La goëlette Mississippi, de première classe, reçoit en ce moment du fret et partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les expéditeurs voudront bien s'adresser à moi pour des ordres, avant d'envoyer le fret.
W. WAKEFIELD, agent,
2 oct—1m Rue du Camp, No 39

CHANGEMENT DE BUREAUX.
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LIVERPOOL, LONDON ET GLOBE," AU
Capital de $16,000,000 en or,
A transporté ses Bureaux au
No. 134 de la rue Gravier, près Carondelet
30 sept—1

CHARLES E. FORTIER,
ENCANTEUR,
A transporté son Bureau au
No. 27, PASSAGE DE LA BOURSE,
Près de l'angle de la rue de la Douane.
1er oct—

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.
Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.
SERVICE JOURNALIER
Excepté le dimanche.
Départ, LUNDI, 15 Octobre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.
Le steamer neuf
FRANCES,
en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jos. M. Walker, partira ainsi qu'il est, dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
14 oct—1 Au coin des rues Camp et Commune.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.
—Steamers de la malle des Etats-Unis.—
Ligne de Morgan.
Départ, MARDI, 16 octobre, à huit heures P. M.
Passage à la cabine pour Galveston: $15.
Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.
Le frêt pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.
Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes
I. C. HARRIS,
commandant J. B. Lockwood,
partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
14oct Au coin des rues Camp et Commune.

BATEAU DU LAC.
Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.
Pour Mandeville et Madisonville tous les jours, excepté le DIMANCHE.
Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.
Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:
TOUS LES JOURS (excepté le samedi et le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.
Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M.
Le frêt pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.
LOUIS FRIGÉRIO Jr.
24 sept—1m No 23, rue de Chartres

Seule ligne directe pour la France
Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides batiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

EUROPE	Lemarié	Samedi 20 oct.
ST-LAURENT	Bocande	Samedi 3 nov.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 1er déc.

Prix du passage en or.
Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.
Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.
Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.
Soins médicaux gratuits.
Pour plus de détail s'adresser à
GEO. MACKENSIE,
agent, 58 Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune, A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.
Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127, rue de la Commune. 9 fév

POUR LES STATIONS DE BAINS
DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI, OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA, LE SAMEDI.
Programme d'automne.
Le beau et très rapide marcheur, steamer
CAMELLIA
capitaine George L. Blakesley,
continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:
Le MARDI, à neuf heures, à l'arrivée du train du chemin de fer Pontchartrain.
Le JEUDI, à 9 h., do do do
Le SAMEDI, à 4 h., do do do
Pour revenir, il partira:
Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin.
Le VENDREDI matin.
Le Samedi, le CAMELIA ira jusqu'à Pascagoula et reviendra le Dimanche.
Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
14aout 10 rue Carondelet.

Pour New-York directement.
Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2000 tonneaux	...	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2000	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2000	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Vassler, "
HAVANA	2000	"	Farber, "
MONTEREY	1400	"	Whitman "
MARIPOSA	1400	"	Quick, "
MATANZAS	1400		
MISSOURI	1400		

Le vapeur
MISSOURI,
Partira LUNDI, 15 octobre 1866, à 7 h. P. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
WILLIAM CREEVY, agent,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans;
C. K. GARRISON, président,
15 sept No5, Bowling Green, New-York.

Départ, MARDI, 16 du courant, à 5 heures P. M.
POUR JEFFERSON DIRECTEMENT.—Pour Jefferson, Shreveport, Grand Ecore, St. Maurice, Cotile, Alexandrie, débarcadères de Norman Barbin et tous les débarcadères de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur IRENE, tirant peu d'eau, capitaine H. C. Heath, commis John W. Darby, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
RIPLEY & CLEARY, rue du Canal, No 34,
JOHN E. HYDE & Co, rue Commune No 113,
F. J. WINBURN, rue des Magazins, No 54.
Les expéditeurs et les passagers sont prévenus que l'IRENE partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. 15 oct

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.
Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Ferenton, commis J. J. Laborde, partira régulièrement pour Thibodeaux ville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
A. MEYNIER Jr., agent,
Rue St-Louis No 21.
N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du frêt pour Lockport.
17sept—1m Virginius C Dentzel, agent d'annonces

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 5 heures du soir et tous les SAMEDIS à 10 heures du matin.—Le bateau à vapeur THS. POWELL, capitaine Jos. Defferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires de la Côte.—Le bateau à vapeur THOS POWELL a un salon tout particulier du frêt pour la Côte et les passagers y trouveront tout le confort désirable.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4.
Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces.
29sept—1m

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Le beau steamer favori et rapide marcheur Tèche, E. S. Trinidad, capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 août 1866.
Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.
Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.
Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.
Pour plus ample information s'adresser à
A. B. CHARPANTIER,
No 62 rue de la Douane,
ou à J. E. CARLIN,
11 sept—3m No 39 rue Vieille-Levée.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.
POUR LES OPELOUSAS—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Keelson, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée, No 38,
J. S. PASSON, agent pour les annonces, rue Front, 23.
4 oct

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.—Départ, tous les mardis à 5 heures, et les samedis à 10 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph P. Aucoin, commis E. O. Melançon, fera les voyages réguliers entre Thibodeauville, Labadieville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans. 4oct—1m

Pour les Forts, Quartier des Barres, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route.—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Quenet, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant le soir.—Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN E. HYDE & CO,
1er oct—1m No. 113, rue de la Commune.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine A. Mc Vay—Pour Bayou Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.
Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 26 juin et fera le service de Vicksburg et Bayou Sara, il partira MARDI de chaque semaine.
9 oct—1 m

Le Grand Chemin de Fer
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST, ET LA LIGNE DE STEAMERS DE MORGAN,
POUR
Galveston, Indianola et la Passe Sabine, Texas; Bateaux à vapeur pour les Attakapas, et tous les débarcadères du Bayou Têche.
Des convois de passagers partent la malle des Etats-Unis partent du dépôt d'Alger tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear, Baie de Berwick, à midi.
Des convois spéciaux de passagers partent du dépôt d'Alger, les mercredis et les vendredis matins, à 6 heures; ils reviennent le même jour, à l'arrivée du steamer de Galveston.
Le convoi de la malle part de Brashear tous les jours (excepté le dimanche) à 1 heure de l'après-midi, et arrive à Alger à 5 heures du soir. Les dimanches, le convoi part de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.
Le ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les matins, à 7 heures et demie; le mercredi et le vendredi matin, à 5 heures et demie.
Le steamer pour Galveston, route intérieure, par la Baie de Berwick.
partant de Brashear, à l'arrivée des passagers de la Nouvelle-Orléans, les lundis, mercredis et vendredis; pour la Passe Sabine, les dimanches.
Checks de bagage pour tout le voyage.—Il n'y a pas de délai sur la route. Les tickets pour tout le voyage à Galveston, Indianola et la Passe Sabine se vendent aux bureaux de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, et aux Bureaux d'Alger, en traversant le fleuve. Des tickets du ferry sont fournis gratis à tous les passagers qui achètent des tickets de chemin de fer ou des tickets pour le Texas.
Des bateaux à vapeur allant jusqu'à la Nouvelle Ibérie et dans les ports intermédiaires du Têche, se relient tous les jours (les dimanches exceptés) aux convois de Brashear.
Le frêt est reçu et livré au débarcadère du ferry, au pied de la rue Ste Anne, tous les jours, (excepté les dimanches) jusqu'à 5 heures du soir pour les Passe Sabine, les débarcadères du Bayou Têche et toutes les stations du chemin.
Le frêt sera également reçu et livré aux plateformes du frêt à Alger.
Le bagage est transporté gratis du dépôt et au dépôt d'Alger, du débarcadère et au débarcadère du ferry de la rue Ste Anne.
G. W. R. BAYLEY,
13 oct Ingénieur en chef et surintendant général.

Transfert de Bureaux.
LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire
Sept—1

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus,
AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

CAFÉ TORRÉFIÉ ET MOULU
PAR LE PROCÉDÉ DE
V. E. SARRAZIN
LES familles, capitaines de BATEAUX, HOTELS, RESTAURANTS, &c. &c., sont respectueusement invités à s'assurer de la bonté des diverses qualités de
CAFE MOULU
que je tiendrai constamment à la disposition du public. Par suite de l'agrandissement et la perfection que je viens d'apporter à mon appareil à torréfier, je suis en mesure de remplir tous les ordres qui me seront confiés.
V. E. SARRAZIN.
6 oct—1m No 90 Chartres encoignure Conti.

Avis.
MR. GUÉRINEAU a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il vient de transférer son magasin de la rue Royale, même rue, No 130, encoignure Toulouse. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage que ses amis et le public lui ont accordés jusqu'à ce jour.
3oct—1m

Demande de propriétés.
ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à
J. SAUVAGE, courtier,
Passage de la Bourse, No 111,
27 sept—1m entre St-Louis et Conti.

Demande de Françaises.
UNE dame américaine, parlant le français, voudrait trouver pour bonne d'enfant une française connaissant bien sa langue. On prendrait deux sœurs, ou bien une mère et sa fille, l'une pour faire le service de bonne, et l'autre celui de couturière.
Des personnes qui conviendraient trouveraient un emploi permanent avec de bons gages et l'avantage de voyager l'été prochain.
S'adresser à
Madame BAYNE,
197, rue St Joseph,
26 sept— entre Carondelet et St Charles

SAVON. SAVON.
A vendre à prix de fabrique par S. HESSE, No. 3, rue Tchoupitoulas, agent de A. BILLAUD.
PALM SOAP, 2° barres 45 livres à la caisse,
do do PRESSÉ, 60 barres de 1 livre.
MANASSAS SOAP, 20 barres, 50 livres. 6oct. 1m

Demande de Cuisinière.
UNE femme de couleur, bonne cuisinière, trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant au coin des rues Esplanade et Derbigny. 6 oct

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,
FABRICANT DE CIGARES, rue Tremé, 169, ayant acquis une grande expérience dans ce genre d'affaires, prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac du Connecticut. Ses prix seront comme par le passé, c'est-à-dire très modérés. Il invite ses amis à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs. 5oct—1m

Demande de Cuisinière.
ON demande immédiatement une bonne cuisinière, blanche ou de couleur. Il est inutile qu'elle se présente si elle ne fait pas bien la cuisine. Les gages sont très élevés et la famille est peu nombreuse.
S'adresser au café DUTY, coin Bienville et Passage de la Bourse. 11 oct—3f

GROCERIE A VENDRE.
A vendre la groserie située rue des Ursulines, entre Chartres et Levée, No 17. Les détails en sont bien assortis et bien achalandés; elle est vendue pour cause de départ. Pour les conditions qui sont très libérales, s'adresser sur les lieux.
12oct—6

Toiture de toile et de feutre, patentée,
A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU
Ne donnant aucun goût à l'eau; à bon marché, durable pouvant être facilement posée sur des toits plats et n'exigeant que de faibles supports.
ZINCS ET COULEURS FINES,
Des marques les plus avantageusement connues: Huile de Lin, Verdie, Terebenthine. Peintures et articles de Décorateurs—
A vendre en gros et en détail, par
FRANCIS HUMPHREYS,
Agent des fabricants, rue Royale, No 61.
11 oct—1m.

Pension et Poste aux Huitres.
LE SOUSSIGNÉ fera, samedi le 13 du courant, au No 202, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, l'ouverture d'une pension bourgeoise parfaitement organisée, et où tout le monde aura lieu d'être satisfait. Ses prix seront très modérés. Il aura également, au même endroit, un poste aux huîtres qui sera ouvert le 20 du courant.
F. PICHET.
11 oct—6f Ancien restaurateur au Marché Tremé.

Toiles françaises et Mouchoirs de batiste.
EN consignation chez F. JAUFROID, 38, rue de Chartres, entre Bienville et Douane,—
Un grand choix de mouchoirs batiste, 2/1, unis et à ourlets, 5/8 et 3/4. Aussi un assortiment de TOILES FRANÇAISES pour chemises; le tout provenant de la fabrique de BERTRAND MILCENT, de Cambrai.
A vendre en gros seulement et aux plus basses limites.
4oct—1m F. JAUFROID.

Avis de Société.
COMME il appert par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire public, il a été formé une société entre AUGUSTE DOUSSAN, de la Nouvelle-Orléans, et JOSEPH DOUSSAN, de Paris, sous la raison sociale de A. DOUSSAN & FRERE.
La nouvelle maison se continuera l'exploitation de la fabrique de parfumerie, située rue de Chartres, No 162, connue depuis de longues années sous la direction du premier associé, et s'occupera en même temps de commission et de la vente de marchandises d'importation étrangère. 5oct—9

A Vendre,
CUIR à semelles,
CUIR à Harnais,
PEAUX de veau,
Aux prix de fabrique.
S'adresser à AVENDAÑO FRERES,
16 sept—1m Rue de la Commune, 154.

Changement de domicile.
LE Dr O. ANFOUX a transporté son domicile au No. 209 rue du Canal, entre Remparts et Bourgogne.
5 o-t—3 m

A Vendre.
Plusieurs WAGONS et AMBULANCES, en bon état, seront vendus à bon marché. A vendre également, des HARNAIS de seconde main.
S'adresser à
J. G. LEON,
16 sept—1m Au coin des rues Perdido et Libérté

Fil en Bobine, d'Alexander.
Les soussignés, Agents pour la vente du Fil en Bobine de MM. R. F. & J. Alexander & Co, de Glasgow, ont constamment en magasin un choix complet de ce célèbre article, qu'ils offrent au commerce en quantités au gré des acheteurs.
CRAMER & CO,
16 sep—1m Rue de la Douane, No 56.

AVIS.
LE COLLIGNON, Entrepreneur de Vidanges, a transporté son établissement de l'Esplanade à la rue St. Philippe, No 169, entre Marais et Tremé. 19 sept—1m

A vendre ou à louer.
L'habitation sucrière du soussigné, située dans la paroisse d'Orléans, à environ huit milles au-dessous de la ville, rive droite du fleuve, ayant trente-cinq arpents et demi de face sur quarante de profondeur; environ neuf cents arpents défrichés, et le reste bien boisé. Les batisses sont vastes et tout est en bon état. Deux équipages, mulets, charrettes, etc., et environ vingt-cinq arpents de plant de cannes. Les personnes qui désirent acheter ou louer la propriété peuvent l'examiner en tout temps. Pour les conditions, s'adresser à
JOHN B. LEPRETRE,
2 oct—1m au coin des rues Orléans et Dauphine.

A Vendre,
LE RESTAURANT "RICHELIEU" ET LA CONFISERIE.
Situé rue du Canal, No 174.
CE bel établissement si avantageusement connu est offert en vente, avec un bail de 3 ans à courir, à des termes réduits. On peut traiter pour le Restaurant seul, sans la Confiserie et les appareils.
Pour d'autres renseignements, s'adresser au propriétaire, ou à
J. J. HEER.
31 sept— Coin Gravier et Nlle Levée.

J. ESNAULT,
PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.
Vitrerie et Collage de papier.
25........rue Jefferson..........25
Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 3 oct—3m

SUCCURSALE DU CAFE RICHE DE PARIS.
No. 92, rue Royale.
Un ancien chef du CAFÉ RICHE DE PARIS est attaché à l'établissement.
Spécialités du Café Riche,
Service excellent,
Prix modérés.
Déjeuners, Diners et Soupers.
No. 92, rue Royale,
Ouverture, Dimanche, 14 octobre.
13 oct—jus 25 oct Mme ROBIN.

MM. George M. Beaman et Octave Voorhies
Ont un intérêt dans notre maison à partir du 1er juillet 1866.
GEO. W. BANCKER & Co,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1866. 28sept—1m

Boulangerie de la Louisiane.
BEALS & MILLER
ont transporté leur dépôt de Biscuit au No 9, rue Fulton et No 11, rue Nouvelle-Levée, entre les rues de la Commune et Gravier. 19 sept—1m

Reçu
PAR LE STEAMER FIRE QUEEN,
Un grand assortiment de
Médicaments spéciaux français,
De PRODUITS CHIMIQUES des meilleures provenances,
De BANDAGES, de SUSPENSOIRS, SERRE-BRAS-LEPERDRIEL, SONDES et BOUGIES en gomme, etc., etc.
HUILES ESSENTIELLES de roses bergamottes, citrons, anis, etc., etc. (Artificielles) de cognac, framboises, etc., etc.
EAUX MINÉRALES NATURELLES de Vichy (de toutes les sources) de Kissengen, &c., &c.
A vendre à la pharmacie D. PERES,
16sept—1m 215 rue Canal (coin Remparts.)

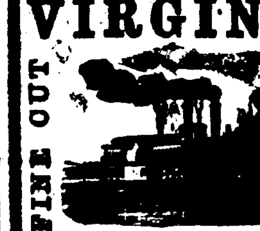

VIRGINIA
FINE CUT
SMOKING TOBACCO.
MANUFACTURED BY
J. P. SARRAZIN,
97, Corner Chartres & Conti,
AND
49 CONDE STREETS,
NEW ORLEANS.

MARYLAND
FINE CUT
SMOKING TOBACCO.
MANUFACTURED BY
J. P. SARRAZIN,
97, Corner Chartres & Conti,
AND
49 CONDE STREETS,
NEW ORLEANS.

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.
NOMBRE SIMPLE.
MURRAY, EDDY & CO., directeurs.
GROS LOT.......$60,000.
Devant être tirée à COVINGTON, KY. comme Classe L, le 15 octobre et comme Classe M, le 30 octobre 1866.

PLAN.

1 lot de......$ 60,000 soit		$60,000
1 lot de......20,000 soit		20,000
1 lot de......5,000 soit		5,000
1 lot de......5,000 soit		5,000
1 lot de......4,000 soit		4,000
1 lot de......4,500 soit		[illegible]
20 lots de......1,000 soit		20,000
20 lots de......[illegible] soit		31,000
126 lots de......200 soit		25,000
126 lots de......200 soit		44,000

—Lots d'approximations:—
9 lots d'approximation, de $ 500 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 soit $4,500
9 lots d'approximation, de $ 300 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit 2,700
9 lots d'approximation, de $ 250 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 soit 2,250
9 lots d'approximation, de $200 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 soit 1,800
9 lots d'approximation, de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,000 soit 900
9 lots d'approximation, de $[illegible] pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $[illegible] soit ...... [illegible]
327 lots s'élevant à $250,000

Billet entier $16; demi-billet $8; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 15.
Les lots sont payés en plein, sans déduction.
Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque plan.
S'adresser à OMAS T. HOWARD,
marchand ayant licence,
No 60, rue du Camp.
ou à la boîte No 802 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.
20 sept

Repas à Domicile.
M. L. DUTOUR, demeurant rue Hôpital, No 79, entre Royale et Bourbon se charge de fournir les Déjeuners et les Diners aux familles qui voudraient bien lui accorder leur confiance. Le transport se fera à domicile au gré de ses chalands. Les provisions seront de première qualité et le service sera fait avec la plus grande exactitude.
Il commencera Mercredi prochain, 10 octobre. Pour les conditions, s'informer à la demeure susdite. 9oct—15

SUCRE.
MESSIEURS les habitants qui désireraient faire leur sucre au gros suivant un procédé nouveau, voir un appareil fonctionner, tous les jours, de huit à trois heures, en s'adressant à la manufacture d'Eau de Seltz, rue des Remparts, No 202, entre Dumaine et St Philippe.
28 sept—36po—jeu 31 oct Jn. COMMUNY.

A LOUER.
UNE MAISON contenant cinq appartements et galerie avec un lot de terrain. La propriété est située rue Commune, près de l'Avenue Carondelet.
Pour information, s'adresser à
D. A. CHAFFRAIX,
3oct— No 54, rue de la Douane.

Bâtisses Pontalba à louer.
Quelques maisons de ces deux rangées Ste Anne et St Pierre faisant face à la Place Jackson—loyer $1,500 par an. Aussi quelques étages supérieurs de ces maisons; et un magasin sur la rue St-Pierre, entre Chartres et Levée.
S'adresser à LAFITTE, DUFILHO & CO.
Wocto—3 19, rue St-Louis.

Maison à vendre.
POUR CAUSE DE DÉPART.
A vendre à Alexandrie, une belle maison en briques, à deux étages, contenant un beau magasin au rez-de-chaussée. Egalement, sur le même terrain, deux maisons en bois dont l'une est occupée par une boulangerie.
Pour plus amples informations, s'adresser chez
CONVERSE POINCY,
3oct—1m 31, rue Tchoupitoulas.

JUSTE FONTAINE
Courtier,
No 12, rue Royale, entre Canal et Douane
Il achète et vend des propriétés foncières, lève des billets, perçoit les loyers, se charge de paiements des taxes et à toujours des fonds illimités à prêter sur hypothèque. 19juillet—6m

Groves & Church,
Rue Poydras No 144.—Côté Sud.
MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, chenets, grilles, ferblanterie, ustensiles, articles de fer fondu, articles en cuivre et articles de ménage.
Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.
16sept—6 m

Bonner, Goode & Dillingham,
AVOCATS,
R. M. BONNER, E. J. GOODE, J. P. DILLINGHAM,
Bureau:
Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Canal
21 juillet—3m

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir de France, de la maison Menier, de Paris, un assortiment complet de produits chimiques et pharmaceutiques, qu'il offre à vendre à aussi bon marché que dans n'importe quelle pharmacie de cette ville. Parmi des médicaments se trouvent: Sous trit. de Bismuth; Remède de Lavoy; Elixir de Guillet; Sirops de Lactucarium, de Raifort Iodé de Briant; Huile de foie de Morue, de Joseph; dito de Hogg; dito de Favre; Cigarettes Espic; Musc Tonquin; Pilules et Liqueur du Dr Laville, pour la goutte; Papier au Goudron; Seringues (sommes) de Bordeaux; Clysopompes; Fleurs de Mauve, de Guimauve; Bourrache; Pied de Chat; Camomille; Racines de Guimauve, &c., &c.
L. GAMOTIS, Pharmacien,
Encoignure Remparts et Hôpital, Nlle-Orléans.
25 sept—1M

Coffres Forts. Coffres Forts.
PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les seuls à l'épreuve du feu.
A vendre par H. LEGENDRE, agent,
142 rue Gravier.
N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 30 aout—6m

MALADIES SECRETES
M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau. Les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, Gonorrhée Chronique, les Ecoulemens, la Gléette, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [illegible] grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 9 heures du soir.

Opiat et injection du Dr Ricord.
Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée. Dépôt à la pharmacie ... F. GAUDOZ
Sept— Coin Conti et Bourgogne

BUREAU DES ASSESSEURS D'ETAT.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Les Tableaux d'Assessments pour l'Etat sont exposés au Bureau des Assesseurs d'Etat, au No 29, Passage de la Bourse, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant le mois d'octobre, sujet aux réclamations des intéressés.
M. FEENY,
Président du Bur. Assesseurs d'Etat.
1er oct—1mlj

Whisky, Brandy, Vin.
CHEZ L. MANUEL, 50, rue Dumaine, entre Chartres et Royale, l'on trouvera du WHISKY et du BRANDY de première qualité à $1 75 le gallon, et de très bon VIN de Bordeaux à 40 dollars la barrique.
1er oct—1m

Salon d'Huitres et Restaurant de Frank,
Rue d'Orléans, No 24, entre les rues Royale et Bourbon, en face du Théâtre d'Orléans. L'établissement est tenu par FRANK KLEIN.
On y trouvera de bonnes huitres et une excellente table. Venez chez le vieux Frank. L'ouverture a lieu le 1er septembre 1866. 31 aout—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,
72.....RUE DE CHARTRES.....72
Tenu par Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Arts
CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.
4oct—1m

RESTAURANT ST LOUIS,
Tenu par Henri Barthe.
Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles; pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux dits salons. 14 novembre—6m

AUX FUMEURS
ET
Aux acheteurs
DE
TABAC A FUMER.

La marque de SARRAZIN pour le tabac coupé fin du Maryland a été contrefaite, et ce dernier prévient le public et ses clients d'être sur leurs gardes, afin qu'on ne leur impose point un article inférieur comme provenant de sa fabrique.

Les paquets authentiques de son tabac portent sur l'enveloppe, quelques-uns la vignette d'un bateau à vapeur avec les mots:

VIRGINIA FINE CUT,

d'autres, la vignette du Magasin et de la Fabrique de SARRAZIN avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Les paquets contrefaits, découverts récemment, portent la vignette d'un aigle avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Des mesures ont été prises par M. SARRAZIN pour prévenir toute nouvelle contrefaçon, et le public en sera averti quand elles seront mises à exécution. Il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public du patronage qu'ils lui accordent, et il continuera de faire tous ses efforts pour justifier leur bienveillant appui.

4 oct—1m

Avis au Public.
TOUTES personnes qui seraient des dettes à réclamer au CAFÉ ROYAL, 177, rue Royale, n'ont qu'à se présenter dans les huit jours qui suivront cette date.
Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1866. 6oct

AVIS.
LE Dr. DELÉRY a transporté son domicile, rue d'Orléans, 65, entre Dauphine et Bourgogne 3-

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 9 octobre 1866.
CETTE banque sera prête à payer ses billets, à son comptoir, à partir de jeudi prochain, 11 du courant.
Par ordre du Board,
9 oct—1m L. BERNARD, caissier.

En débarquement du navire Canova du Havre.
100 CAISSES ABSINTHE, E. Pernod,
100 do PETITS POIS, Briant,
50 do CHAMPIGNONS,
10 do TRUFFES du Perigord,
En magasin et en Douane.
2000 paniers HUILE, Plagniol,
500 caisses VERMOUTH Noilly,
150 barriques VIN Bordeaux,
50 barriques VIN Marseille,
200 quarts MADERE, F. Valette et autres,
100 quarts PORT, F. Duranc,
100 quarts SHERRY Paul E. Thomas,
70 huitièmes SHERRY Valette
2000 caisses VIN ROUGE St Loubès,
100 caisses VIN BLANC
150 caisses VERMICELLI et MACARONI d'Aix,
150 caisses SARDINES 1/4 et 1/2 boites,
250 caisses SALAISONS assorties
100 caisses LIQUEURS CURAÇAO et MARASCHINO,
100 caisses VINAIGRE à l'Estragon
200 paniers CHAMPAGNE, diverses marques,
500 caisses SAVON de Marseille,
500 caisses MUSCAT Frontignan,
à vendre par
BLANCHIN & GIRAUD,
10sept—1m 61 rue Vieille Levée.

A VENDRE
en magasin, en Douane et attendu par le navire "AmericanEagle", de Bordeaux:
200 barriques Vin rouge pour familles,
45 tierçons Vin blanc
150 caisses Vin rouge: Ambes, Blaye et Montferrand,
25 do Vin blanc de Graves
75 paniers Champagne, grandes et demi bouteilles,
20 do Guignolet d'Angers, 1ère qualité,
25 caisses Sardines, à.
20 do Absinthe E. P.
10 do Kirsch,
150 do Fruits à l'eau de-vie,
35 balles Bouchons pointes et régulières,
25 barils Vinaigre de vin blanc
10 à et h Cognac Marett, Pinet Castillon, Vivandière, Pellevoisin et Seignette,
400 paniers Huile Plagniol
100 caisses Muscat de Frontignan
100 do Vermouth Noilly, Prat & Co,
20 do Eau de fleur d'oranges,
125 barils Madère, Sherry et Porto,
100 paniers Bouteilles,
30 caisses Absinthe Noilly, Prat & Co.
B. TIBLIER & Co,
30 sept—1m No 14, rue Conti.

Changement de Local.
LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 57 de la rue Baronne, de l'autre côté, en dessus du magasin de chaussures de J. Bouthin et à côté de l'église des Jésuites. 11oct—3m

Changement de Local.
SCHMIDT & ZIEGLER
Ont transporté leur magasin aux Nos 49, 51, 53 et 55 de la rue Nouvelle-Levée.
11 oct—6 mos

Moulin à Coton de J. H. H. Hedges
RUE TCHOUPITOULAS, No. 381.
DE nos prix pour le contenu de coton en graines sont fondés sur les plus bas et ses réquisitions dans ce commerce. L'établissement ne donne les prix les plus élevés du coton en graines. Boites pour les ordres rue Gravier No 166 et boîte No 1916 du Bureau de Poste.
13 oct—1m

A VENDRE.
UN café-restaurant situé dans un excellent quartier du Second District, et bien achalandé. Pour de plus amples détails, s'adresser au No 164 rue des Magasins.
13 oct—1m

LES CELEBRES
CERCLES EN FER
DE FASSMAN
POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS, connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud; des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec lesquelles il s'adapte aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus aisément et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie, ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait connaître d'une manière remarquable, cette vérité. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si elles avaient été cerclées en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à recouvrant de travail dans les Etats où le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés; on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 19 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On expédie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 19 pieds et demi et 11 pieds. Les boucles sont attachées aux cordes; les boucles se mettent dans ce rapport balles. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité, et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Batting pour la vente et la livraison de ma fabrication.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1866.

A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que vos 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sont généralement dans des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage, attendu que l'humidité qui s'élève du lest n'a aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme réel le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.,
JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & BATTING,
Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman,
ET
Marchands de toile, de corde et de ficelle d'emballage,
Rue Carondelet No 91, Nouvelle-Orléans
17 juin—6m

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160 ....RUE STE-ANNE......... 160.
ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, tables en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.
On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.
Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1716,
26 avril—6m Bureau de Poste de la Nlle Orléans

Ecuries du CRESCENT.
Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.
Nos. 50 & 52, rue Baronne.
AYANT acheté du Col. James Nolligan ces écuries situées aux Nos 50 et 52, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à prendre soin de toute espèce de buggies et de voitures. Mon établissement [le mieux distribué et le plus aéré] contient 120 stalles et la meilleure remise de la ville. Je recevrai aussi une grande quantité de chevaux de trait et autres, et des buggies neufs, l'avis respectueusement à mes amis et le public de venir me rendre visite.
Il y a dans l'établissement un grand coin pour l'exercice des animaux, où les soigne gratis en cas de maladie tant qu'ils sont sous ma surveillance.
JOSEPH ELLIOTT,
7avril—6m Propriétaire.

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION DE FEU OCTAVE S. ROUSSEAU, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 28,597.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 octobre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, quinze novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de
1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Royale, de Chartres et du Quartier, et mesurant mesure américaine, trente six pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur mesure française, de cent trente pieds sur la ligne du côté de la rue Royale et de cent onze pieds sur la ligne du côté de la rue de Chartres. Etant une portion du terrain désigné par le No 11, d'après le plan dressé par Jacques Tanesse, voyer, le 10 de septembre 1810, déposé en l'étude de Michel de Armas, alors notaire public en cette ville.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent consistant en une vieille maison [illegible] briques entre poteaux, couverte en ardoises ayant quatre chambres avec [illegible] galerie et deux chambres derrière, une cuisine en briques à deux étages aussi couverte en ardoises et en bon état, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, et deux au premier; toutes avec foyers et lieux d'aisances, un puits, citerne et appentier, et galerie sur la cour. Installations pour l'eau, cour briquetée.
La maison porte le No 8 sur la rue de l'Esplanade.
Ladite propriété est sujette à une rente annuelle et perpétuelle de [illegible] ($1[illegible]) en faveur de la Corporation de la Ville de la Nouvelle Orléans, ainsi qu'il appert de l'acte au rapport du dit notaire Michel de Armas, en date du 24 d'octobre 1810.
Et laquelle propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de John Gibbons, suivant acte au rapport de Joseph Lisbony, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 12 août 1817.
2o—Une certaine étendue de terre avec des [illegible] Bernard au Bayou [illegible] [illegible]
[illegible]
Et un aucune paire de bœufs (vieux) et une vache à lait [illegible].
[illegible]
Conditions: comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
15 oct 24 1, 8, 15 nov

WILLIAM S. VANMETER et als vs. EDWARD S. BUTLER et al.
QUATRIEME Cour de District de la Nlle Orléans—No 17,65[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le douze de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI [illegible] octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de
Le bateau à vapeur WARREN BELLE [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11sept 22, 29 oct 4, 15

LOUISA FOWLER, épouse, vs. CHARLES [illegible]
COUR du Septième District Judiciaire, paroisse de Pointe Coupée—No 615. En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]
[illegible]
[illegible] HARRY T HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8oct—6 9 12 13

Succession de feu R. V. MONTAGUE, décédé.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 27,125. En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de septembre 1866 [illegible]
[illegible]
R. B. CANNAN [illegible]
Pamphlé No Fairview Richmond, Le Sud [illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
8 oct—12 15 [illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

JOHN C. STEWART vs [illegible]
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No 17[illegible]. [illegible]
[illegible]
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
8 oct—12 15 14 2[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

J. M. ORIOL vs SES CRÉANCIERS.
SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans No [illegible]
[illegible]
Le goëlette C. W. CHAFFIN [illegible]
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8oct—15 oct 21 30 d[illegible]

Martin Soye vs. la dame Athenais Huet
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 18,19[illegible]—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] je procéderai le MARDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 oct 15 23 30 6 nov

ALLAN MACFARLAN vs. ROBERT McGOWYNN DAVIS.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente [illegible] je procéderai le MARDI six de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
[illegible]
Deux terrains situés dans la ville [illegible]
Deux Trottes [illegible] par Chas. A. De Armas, arpenteur [illegible] et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.
2o—Deux terrains situés dans la cité [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
8 oct—8, 15, 22, 30, 6 nov.

RICHARD REDWAY vs M. J. WILSON
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 18,420—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 d'octobre 1866, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le samedi vingt d'octobre 1866, à midi, à l'entrepôt de la Louisiane, No 1, à Algiers, rive droite du fleuve Mississippi, à la vente publique et adjudication de
Quatre mille six cent quatre vingt douze (4692) sacs de sel et quatre vingts (80) tonneaux de charbon.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 oct—9, 12 13, 18, 20

SUCCESSION DE FEU J. J. M'CORMACK, décédé.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 27,269.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de septembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI trente d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—
1o—Une certaine étendue de terre, située dans la Paroisse Concordia, en cet Etat, dont description suit: le Quart Nord Est du Quart Sud Est de la Section vingt-trois (23), la moitié Sud du Quart Sud Ouest, la moitié Ouest du Quart Sud Est et la moitié Sud du Quart Nord Est de Section vingt-cinq, dans le Township Cinq Nord Range Est dans le District Orléans des terres du Gouvernement, et contenant trois cent quatre-vingt quatre et 77/100 acres. Ainsi qu'il appert du plan officiel de l'Arpenteur des terres, déposé au Bureau des Terres de la Louisiane, suivant Patente portant le No 5,769, date du 21 août 1860. Inscrite aux Livres des Patentes à Baton Rouge Vol. 6, Page 3[illegible].
2o—Une certaine étendue de terre située dans la Paroisse Ste-Hélène, en cet Etat, contenant deux cent quatre-vingt-dix-neuf acres, plus ou moins, et bornée au Nord par les terres d'Owen J. Donella, à l'Est par les terres de Robert J. Carter et la dame Dixon, au Sud par les terres de R. J. Carter et à l'Ouest par les terres de R. J. Carter et par celles de la succession de H. J. Glascock, décédé.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28sept—6, 15, 23, 30 oct.

John Darsy, Samuel M. Todd, subrogé, vs. le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur "Fanny Pearson."
CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—No 15,799. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, cinq de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la folle enchère du Capt. N. Grant, lequel n'a pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 18 de septembre 1866, à la vente publique et adjudication de—
Le bateau à vapeur FANNY PEARSON ensemble avec sa machine, ses meubles &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Ocdie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans
8 oct—4, 13,23,30 et 5nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO.
Succession de John Wright, No 2[illegible],249. 50 actions de la compagnie de mines de cuivre Burra Burra, Est Tennessee. Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu, mercredi, 24 octobre, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District daté Nouvelle Orléans 9 octobre 1866, et portant le No 25,249 du docket de la dite Cour—
50 actions de la compagnie de mines de cuivre Burra Burra Cinquante actions et de [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 12 oct—12 13,14,17 21 22 23 24

Magnifiques meubles marquetés, de salon et de salle à manger, faits en Europe, rideaux de prix, un beau piano Erard—à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur,
IL sera vendu, mardi 16 du courant, à 11 heures, à la résidence No 321 de la rue Bourbon, près Esplanade.
Deux beaux mobiliers de salon, riches et marquetés et couverts de rapsons de beaux et riches rideaux appareillés.
Des élégants guéridons et belles glaces; une jolie bibliothèque
Un beau mobilier de salle à manger, comprenant: buffet, table, chaises, etc.
Un excellent piano Erard en bois de rose.
Tous ces meubles ont été faits en Europe sur commande, sont riches solides et d'un goût exquis. Le tout sera vendu pour cause de retrait des affaires.
13oct

Meubles...... Meubles...... Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur
IL sera vendu mardi 16 octobre à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 76 de la rue du Camp
Un assortiment général de meubles
[illegible]
Une grande facture de [illegible] 14oct

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu [illegible] à 11 heures du matin aux écuries de P. [illegible] rue Gravier—
Elegants Chevaux appareillés
do de monture.
Beaux mulets de tir
Belles vaches laitières.
Aussi
Buggies, de tous les [illegible] carrioles, wagons, &c.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 14oct

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de FREDERICK AESCHELMANN, No 2[illegible].
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. [illegible]
[illegible]
P. R. O'ROURKE, Greffier.

Succession de GUSTAVE SOSSEMAN, No 2[illegible]
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible]
[illegible]
P. R. O'ROURKE, Greffier.

Succession de FRANCOIS FENOT
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
P. R. O'ROURKE, Greffier.

Succession de [illegible] MARTIN, No 2[illegible]
DEUXIEME [illegible]
[illegible]
P. R. O'ROURKE, Greffier.

JNO. W. HARTLEY vs SES CRÉANCIERS.
No [illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]
[illegible]
JULES NIVNE [illegible]

Succession de Jean Laddbat.
LES personnes [illegible]
A. ROQUET
[illegible]

INSTITUTIONS.
Classes du Soir, entre 6 et 9 heures,
Au COLLEGE DES REMPARTS, 240,
Dirigé par M. CARON
L'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, les principales Notions Usuelles.
2 oct—

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DEBON,
No [illegible] rue Dauphine entre Ursulines et Hôpital.
[illegible]

INSTITUT SAINT-CHARLES,
Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme C. MACÉ,
Rue Bourbon, No 104
[illegible]

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT
LES cours de cette institution sont en pleine activité [illegible]
[illegible]
Le Collège est situé rue Hôpital No 154, entre Dauphine et Bourgogne.

ENTREPOT
De Tapis et de Rideaux.
TAPIS NOUVEAUX [illegible]
[illegible]
L. ELKIN,
Rue Carondelet, No 3, près Canal.

Geo. H. Clarke. Wm. Willoughby
ORLEANS HOUSE,
A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.
CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.
27 juillet—3m

Le Docteur A. LANDRY
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
a fixé sa résidence à la Nouvelle Orléans;
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
7 oout—3m

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit excellent vin.
Les ordres pour importation directe seront reçus avec prompte attention à des termes favorables.
AUGUSTE COUTURIÉ,
janv No 47 rue Vieille Levée

Chaux, "Cape," de Richards.
CETTE CHAUX tant connue et appréciée depuis quinze ans, par les fabricants de sucre et autres acheteurs, est à vendre au dépôt du fabricant, "Sunset Marine Yard," rue de la Douane, No 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
21 sept—3m NEWTON RICHARDS

MALADIES.
M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.
Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.
Guérison certaine de la gale (l'itch) en douze jours.
F. GAUDOZ, pharmacien,
1er juillet encoignure Orléans et Bourbon

Mme ALLUARD,
Somnambule,
BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses somnambuliques pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.
Consultations, rue Tremé, 348, entre Ursulines et St. Philippe. 18 avril—

AGENCE D'IMMIGRATION
54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.
M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer des à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à livrer des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à égrener, des moulins à scie, des presses à coton, des trains de Newell, des bouches à fourneaux, des grils; à entreprendre toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.
14 sept—6 m LEEDS & CO.

JACOB OTT, Entrepreneur,
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les caves.
Les ordres laissés au No 25, Ca[illegible] Tivoli, au chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.
Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.
MARDI 16 octobre, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.
50 pièces Rouen check
100 do dentims Chester Dock
200 do do Farmer
200 do coutils matelas Pittsfield
100 do coton Sussex
50 do coton blanc Savage
50 do do blanc [illegible]
50 do écru Indian Head
100 do alpacas,
100 do Indiennes
—Aussi—
Satinette, Casimirs, Merinos, Mousseline de Laine, Cotonnades Drap noir, Coton blanc et écrus, Nanzou, Mousseline, toile à l'Irlande Madras, Madapolam, Bonneterie, Robes, Bonneterie &c &c.
L'attention particulière des acheteurs est appelée à cette vente.
Conditions—à la vente. 14 oct

PAR A. FEIBER.
Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches et marchandises de fantaisie, modes, lingerie, habillements, chapeaux, coutellerie, &c.—Vente à l'encan,
PAR A. FEIBER
H. MARKS, encanteur.
IL sera vendu lundi 15 octobre, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 36 de la rue de Chartres
Un grand assortiment de marchandises sèches comprenant [illegible]
[illegible]
Conditions à la vente. 14oct—2

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Fonds d'un magasin de campagne.
300 lots Marchandises sèches, Bottes, Souliers, Chapeaux, etc.
Par GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 60 Chartres
LUNDI 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu:—
Le fonds d'un magasin de campagne comprenant [illegible] marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux etc.
Conditions à la vente. 14 oct

PAR D. E. MORPHY.
Farine. Farine.
PAR D. E. MORPHY, encanteur
IL sera vendu lundi 15 octobre 1866, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue de la Commune—
[illegible] barils farine régulièrement avariée.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 14 oct

PAR E. M. JACOBS.
Meubles, Outils de charpentier et de forgeron.
PAR E. M. JACOBS, encanteur
Bureau Passage de la Bourse, No 26.
IL sera vendu mardi 16 octobre 1866 à 10 heures du matin, sur les lieux au No 36 de la rue des Champs-Elysées, entre les rues Moreau et Casacalvo—
Un assortiment général de meubles comprenant, bois de lits, matelas, verrerie, porcelaine, outils, &c, &c.
Conditions: Comptant. 14oct

PAR FORSTALL & SPEAR.
Magnifique propriété, située dans le carré de la ville
Vente péremptoire pour effectuer un partage.
PAR FORSTALL & SPEAR,
Placide J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, No 26, rue Bienville.
MERCREDI 17 octobre 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane—
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvant, situé dans cette ville [illegible]
[illegible]
Conditions particulières.
Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Actes de ventes en billets des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur. 11oct

Succession de J. M. Caballero.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 26,979.
Superbes Meubles en bois de rose, Magnifiques Lustres, Argenterie, Piano, &c.
PAR FORSTALL & SPEAR,
Placide J. Spear, Encanteur.
Salle d'encan No 26 rue Bienville
LUNDI 22 octobre 1866, à 12 heures du matin [illegible]
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Succession de feu WM. C. MICOU
Micou contre Micou—No. 27,288,
Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans
Vente [illegible] pour un partage, d'une [illegible] deux lots de terre ayant [illegible]
PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs,
N. J. Hoey, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse No 17.
SAMEDI [illegible] novembre 1866 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]
[illegible]

Terrain amélioré sur la Promenade Carondelet.
PAR C. E. GIRARDEY & CO
Bureau No 17, Place de la Bourse.
SAMEDI 27 octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale [illegible]
[illegible]
Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public. 15 oct

Pour cause de départ.
Grande vente de beaux Meubles en bois de rose, de la manufacture de Siebrecht.
Meubles de salon et de chambres à coucher en bois de rose, pianos, grandes glaces françaises, tapis médaillon et velours, etc., etc.
PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs
Bureau No 17, Passage de la Bourse
MERCREDI 17 octobre 1866 à 10 heures du matin [illegible]
[illegible]

LA MEILLEURE
de toutes les presses à coton.
Vingt seulement à vendre en ville.
UNE PRESSE à bon marché et qui ne donne que celles qui coûte beaucoup. La presse Heston sera [illegible]
[illegible]
THOMAS BAIRD,
Rue St Marie, No 37, coin Annonciation.
On peut laisser les ordres au dépôt de tout et de [illegible]
A. F. DEMUTT,
rue Gravier, No 114

Bureau de Prêts.
A l'instar des bureaux de Paris,
145.........rue Commune.........145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles,
J. HART, Directeur.
M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les conditions [illegible]
L'avance de l'argent sur les montres en or et argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général, sur les livres, les instruments, les scripts, les garanties du gouvernement, et.
Prêts au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.
N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.
Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE,
FABRICANT DE LIQUEURS,
8........RUE ST-LOUIS........8
Nlle Orléans
ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN
—Et—
Liqueurs françaises de tous genres.
18nov—6m

B. GRAHAM & CO,
130........RUE GRAVIER........130
Entre les rues Camp et St Charles.
Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.
APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils recevront par les prochains bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à voile, toile d'écru et Bley, glaçe fil, toile dite Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de batiste, &c. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.
Cassimirs, Satinets, Coton blanc et coton écru, Indiennes, Flanelles et un assortiment général de Marchandises Sèches étrangères et du pays.
LINGERIE, &c.
PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 36
IL sera vendu lundi 15 du courant, à 10 heures du matin dans leur salle d'encan au No 36 de la rue de Chartres—
300 pièces casimir français superfin,
50 do do Monsieur Henry,
450 do satinets, un [illegible]
600 do coton blanc des diverses maisons
100 do coton écrus [illegible]
700 do Indiennes Amoskeag Pacific Arnold, Sprague Wamsutta et autres
200 do flanelles Shaker [illegible]
350 do jeans et tweeds Fairfax et Wampaka,
50 do draps noirs fins
200 do alpacas et merinos
300 do popelines brochées et à raies &c &c.
—Egalement—
Un grand choix de lingerie, dentelles, [illegible]
—Egalement, pour être sans consignation—
Une belle facture de
Manteaux,
Basques,
Mantilles
Pour le compte de qui il appartiendra. Une magnifique facture de dentelles valenciennes, bijoux, parapluies, pompons et d'autres articles de fantaisie, avant cé.
14 oct

Vente spéciale et sans réserve de
35 caisses d'habillements assortis et de saison—pour clore des consignations
Par HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur
Bureau, No 36 rue de Chartres
IL sera vendu, mardi, 16 du courant, à 10 heures du matin dans leur salle d'encan au No 36 de la rue de Chartres—
35 caisses d'habillements assortis [illegible]
[illegible]
Conditions à la vente 14oct

PAR G. DE FERIET.
Très beaux meubles de salon, en bois de rose et de grand prix, meubles de salle à manger et de chambres à coucher, de lits, miroirs à dentelle, tableaux à l'huile d'un grand prix, &c. La plupart des meubles portent des célèbres ateliers de P. Mallard.
PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No 42
JEUDI, 18 octobre 1866 à 10 heures [illegible]
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. [illegible]

Vente positive de
Wagons, Charrettes, Draps, Harnais, buffet de forge, Tour, Pompe à incendie, Bois de construction, &c., &c.
Par ordre des Directeurs de la Presse à Coton de la Levée.
PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.
MARDI 16 novembre 1866 à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan sur les lieux, une série de draps et de wagons de la Presse à Coton de la Levée, Troisième District—
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR S. GUINAULT.
Vente péremptoire pour cause de départ.
Propriété de valeur, établie en jardin.
PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse
SAMEDI, 20 octobre [illegible] il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]
[illegible]

Vente pour effectuer un partage.
Propriété de grande valeur et de grandes dimensions, rue de la Vieille-Levée, entre les deux Marchés, Nos 233 et 235
Vente pour opérer un partage.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau au Passage de la Bourse et Bienville.
Succession de feu veuve Joseph Arnaud.
SAMEDI 20 octobre 1866 il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.
Macaroni, Vins rouges et blancs, Sherry, Port, Madère, Eaux-de-Vie, Whisky, N.Y. Brandy, Genièvre, &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur
Bureau, No 37 rue Vieille-Levée
MARDI le 16 octobre 1866 à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 37, rue Vieille-Levée—
[illegible]

Vente par le Gouvernement.
Vente par le gouvernement, d'habillements, Equipages de camp et de garnison.
Dépôt d'habillements et d'équipage de l'armée
DÉPARTEMENT DU GOLFE.
Nlle Orléans, 11 octobre 1866
PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO.
WILLIAM SYER, Encanteur
Bureau, No 25 rue Carondelet
CONFORMEMENT à l'ordre du Quartier Maître Général [illegible] il sera vendu à l'encan publique VENDREDI [illegible] au Iron Warehouse, dans les rues Chippewa, Jules et St-Joseph, dans cette ville, [illegible] comprenant:

Tentes	Haches et Manches,
Ormelles,	Hachettes et Manches,
Chaudières de camp,	Pelles,
Havresacs,	Sacs à voir,
Moustiquaires,	Couvertures de laine,
Pardessus,	Pouches
Blouses,	Sacs à blé
Bottines,	Pantalons
Gilets,	Chemises,

&c., &c., &c.
Ces articles sont convenables pour des habitations &c.
[illegible]
JOHN F. RODGERS,
Capitaine et Q. A. M., armée des Etats-Unis.
11 oct—au19

VENTE DE PROVISIONS.
IL sera vendu, à l'enchère publique, lundi 15 octobre 1866, à 10 heures du matin, à la Presse "Anchor", dans la rue Tchoupitoulas, près la rue Thalie—
20 barils porc,
74 do bœuf salé,
1661 livres bacon,
615 do jambons,
60 barils farine
13 do farine de maïs
3801 livres biscuits
3250 do pois,
200 do riz
5000 do pommes sèches,
5000 do pêches sèches,
10 barils de cornichons
450 boites lait condensé.
J. E. HASKELL,
Bvt Lt Col et Com. des Vivres
Bureau du Dépôt du Commissaire
Nouvelle Orléans, Lne, 11 octobre 1866. 12oct—4t

Vente par le Gouvernement.
IL sera vendu, à l'enchère publique, mardi, 30 octobre 1866, et la vente se continuera jusqu'à ce que tous les articles soient vendus, au Bureau du Quartier Maître, coin des rues Delord et Foucher—les articles au vente du Quartier Maître savoir—
5 Wagons [illegible]
[illegible]
La vente commencera à 10 heures du matin tous les jours.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
Par ordre du Colonel C. O. Sawtelle, Quartier Maître et chef du Département du Golfe.
F. J. STRANG
9 oct—[illegible] Brevet Lt Col. et A. Q. M.

Chas. Hemard.
VENDEUR DE COTON,
RUE GRAVIER NO. 191,
NOUVELLE ORLEANS
Il fait des avances libérales sur les consignations.
3 oct—3 m

A Louer
à partir du 1er Novembre prochain.
LE beau et vaste magasin No 97 Vieille Levée, entre St Louis et Conti, convenable pour le commerce de produits de l'Ouest.
Pour les conditions, s'adresser au No 66 rue de Chartres. 2 oct—

MALADIES.
Dépuratif et Injections du Docteur Verge.
CES deux médicaments sont employés depuis 25 années consécutives avec un grand succès.
F. GAUDOZ, Pharmacien,
Encoignure Orléans et Bourbon.
1er juil—

AVIS
aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.
50,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest à cercles de barrels.
10,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest à cercles de barils.
5,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest à cercles de barils.
A vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs. Constamment à vendre ou à louer, chalands, barges, bois de construction à plats bords.
Ayant des transports à vapeur, je suis prêt à faire le courtage pour vendre ou transporter le bois de chauffage, les briques à les, du [illegible] point quelconque de la côte au dessus de la ville.
C. McPHELLIN
30 sept—3m No [illegible] rue Nouvelle Levée

Louis & Edouard Janin
AVOCATS A WASHINGTON, D. C.
EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, à la Cour de District, [illegible]
10 aout—6m